

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 19 décembre 2017

Le dix-neuf décembre deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Sylvie DOUCET, Antony DOUEZY, Bruno ALAMICHEL, Julie LECOMTE, Michel DAUPTAIN, Myriam ROUILLARD, Eric TABARINO, Henri FERRO, Lydia GALOPIN, Sophie GOUMAZ, Axel TROTIGNON, Alexandre DAVAL, Lionel GUYOMARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jack PROUTHEAU donne pouvoir à Yves MARIE
Christian LAPEYRE donne pouvoir à Sylvie DOUCET
Véronique VAUDELLE donne pouvoir à Julie LECOMTE
Pierre COUTURIER donne pouvoir à Sophie GOUMAZ
Nathalie BIETRY donne pouvoir à Antony DOUEZY

Absents excusés :

Murielle MARINELLI-LAVIGNE et David BOURGEOIS

Absentes :

Peggy GUILLER, Adrienne PETIT et Elodie GRYGULA

Le Maire nomme Lydia GALOPIN secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2017

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 21 novembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

I / INFORMATIONS

Comptes rendus, rapports et courriers divers

Commissions municipales :

- Compte rendu de la Commission Cimetière du 20 novembre ;
- Compte rendu de la Commission des Sports du 17 novembre.

Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France :

- Compte rendu de la séance du 16 novembre du Conseil Communautaire.

Divers :

- Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 novembre de l'AAMDGE ;
- Compte rendu du Conseil de l'école maternelle du 10 novembre ;
- Compte rendu et ses annexes de l'Assemblée générale d'Approlys du 4 décembre ;
- Compte rendu et ses annexes de l'Assemblée générale d'Energie Eure-et-Loir du 5 décembre.

Le Maire fait lecture de la liste des documents transmis.

Aucune observation n'est formulée.

II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom	terrain	Cadastre	Superficie	
14/11/2017	MUNOZ	BESNIER/COUDRIN	16 FAUBOURG DE LA FONTAINE	AC 255	116 m ²	NON EXERCE LE 14/11/2017
16/11/2017	MUNOZ	TRENTO	RUE DE L HOSTEL DIEU	AC 409	132 m ²	NON EXERCE LE 16/11/2017
28/11/2017	JOURDIN	DEWITTE	BUTTE LOREAU	AE 355	706 m ²	NON EXERCE LE 30/11/2017
30/11/2017	MAITRE VIVIEN LASSERON	LAIGNEAU	71 FAUBOURG DE LA BRETONNIERE	ZK 297	3154 m ²	NON EXERCE LE 30/11/2017
05/12/2017	MAITRE BAUDOIN	ISAMBERT/CALMUT	107 ROUTE DE MAINTENON	AE 436	489 m ²	NON EXERCE LE 05/12/2017
05/12/2017	MAITRE MOULIADE	MORO	RUE DE LA FONTAINE	AC 780/783/784/802/805/807	1378 m ²	NON EXERCE LE 06/12/2017
06/12/2017	MAITRE VUILLEMIN	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE EBROICIENNE DE LA RUE DAVID	83/85 FAUBOURG DE LA BRETONNIERE	ZH 91/93	1023 m ²	NON EXERCE LE 07/12/2017

2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 25 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
10 DOIGTS	Fournitures pédagogiques	Centre Maternel	998.09	1 195.70	FCT
NLU	Fournitures scolaires	Ecole Primaire	2 758.84	3 310.60	FCT
SODEM	Granulés	CTM	2 650.00	2 915.00	FCT
EIFFAGE ENERGIE	Cartouche mitigeur	Dojo	1 099.66	1 319.59	FCT
CL&2D	Achat livres	Bibliothèque	750.00	900.00	FCT
ETH-BATIMENT	Travaux couverture	Eglise	7 930.00	9 516.00	INV
EIFFAGE ENERGIE	Régulation centrale air (chauffage)	Salle polyvalente	6 988.00	8 385.60	INV
DENIZET ELECTRO HORLOGERIE	Travaux cloches	Eglise	1 055.00	1266.00	INV

Le Maire fait lecture de la liste des achats.

Julie LECOMTE s'interroge sur l'inscription en fonctionnement de l'achat de livres. Le Maire précise qu'il s'agit du renouvellement du stock, l'inscription comptable se fait donc en conséquence.

3. Attribution des nouveaux contrats de fourniture d'électricité

Comme suite à l'adhésion de la Commune au groupement d'achat d'énergie initié par ENERGIE Eure-et-Loir et les syndicats d'énergie de l'Indre et de l'Indre-et-Loire, la procédure de consultation pour la fourniture en électricité de nos sites du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 a été menée jusqu'à son terme.

Dans un contexte de hausse continue du prix de l'électricité depuis début 2016, l'examen des offres remises le 8 novembre dernier a donné lieu aux résultats suivants :

LOT	FOURNISSEUR RETENU	Nombre de points de livraison	Résultat (à consommation égale)
LOT 1 : Contrats de puissance inférieure ou égale à 36 kVA	Direct Energie	3 000 PDL	gain moyen de 3,83% (abonnement + fourniture) par rapport aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV).
LOT 2 : Contrats de puissance supérieure à 36 kVA	ENGIE	580 PDL	gain moyen d'environ 5,5 % (abonnement + fourniture) par rapport à l'ex Tarif Réglementé de Vente (TRV) malgré une augmentation moyenne de 5,84 % par rapport au marché 2016-2017

S'agissant du lot n°2, il faut rappeler que le marché 2016-2017 avait permis de dégager un gain moyen de 10.8 % par rapport aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV). Dans ces conditions, l'augmentation constatée pour 2018 demeure globalement maîtrisée.

Pour les deux lots, il convient de préciser que les marchés ont été conclus avec un prix fixe pour 2018 et un principe d'achat dynamique pour 2019 afin de nous permettre d'envisager, le cas échéant, un prix de l'électricité éventuellement plus favorable qu'actuellement.

Le coût 2016 en électricité s'élève à 114 478,41 €. Notre fournisseur actuel est EDF collectivités.

La Commune dispose de 44 PDL (Point De Livraison) < 36 Kva :

- Bâtiments communaux : 11 PDL
- Eclairage public : 24 PDL
- Station de relevage d'assainissement : 6 PDL (à prévoir en plus celui de la ZA St Mathieu)
- Branchements extérieurs dont marchés : 3 PDL

Ce sont la grande majorité des PDL de la Commune

La Commune dispose de 3 PDL > 36 Kva : gymnase, école élémentaire et salle polyvalente.

Le Maire constate que nous restons sur nos enveloppes budgétaires actuelles.

III / DECISIONS – DELIBERATIONS

1. Règlement des cimetières

Dossier suivi par Sophie GOUMAZ

Dans le cadre de l'important travail entrepris et compte tenu de l'évolution législative depuis la validation de l'actuel document en 2003, il s'avère nécessaire de revoir le règlement des cimetières.

Le projet, validé par la Commission Cimetière du 20 novembre, a été envoyé à l'ensemble des élus.

Le Maire salue le travail de la Commission cimetière et en particulier de Sophie GOUMAZ qui travaille presque quotidiennement sur ce dossier en Mairie.

Le toilettage du règlement du cimetière procède des dernières mises à jour pour mise en conformité avec la réglementation actuelle.

Sophie GOUMAZ confirme qu'il s'agit d'une « mise au goût du jour » et précise que le document a été soumis à la juriste de l'AM28 pour finalisation. Elle ajoute que le nouveau logiciel est installé et fonctionnel. La formation vient d'être dispensée aux deux agents de l'accueil. Les vérifications sont en cours. Il reste à saisir les épitaphes.

Le Maire a pu apprécier la convivialité du logiciel, il est facile et pratique d'utilisation.

Axel TROTIGNON demande si les informations seront à disposition des administrés, notamment pour l'élaboration de généalogie avec le recoupement des actes d'Etat civil. Un flash code à l'entrée du cimetière permettra de localiser les tombes. Les autres informations ne seront pas disponibles. Bruno ALAMICHEL évoque le principe de confidentialité et Julie LECOMTE fait part des obligations liées à la CNIL.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les modifications aux règlements des cimetières.*

2. Paiement des investissements 2018

La possibilité de régler des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget 2018 doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

En vertu des dispositions de l'article L.1612.1 du CGCT, les dépenses d'investissement hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, peuvent être engagées, liquidées et mandatées, jusqu'à l'approbation du budget primitif, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les opérations de paiements d'investissement 2018 avant le vote du BP dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent.*

**3. Attribution du marché et de l'accord cadre à bons de commandes de prestations de services :
Curage des réseaux d'eaux usées et entretien des 7 stations de relevage (lot n° 1)
Nettoyage des avaloirs et grilles de réseaux d'eaux pluviales (lot n° 2)**

Les élus ont été destinataires du CCTP de la consultation.

Les actuels attributaires (2013-2017) :

- Lot n° 1 : SVR pour un montant de 17 500 € HT/an (prestation forfaitaire annuelle)
- Lot n° 2 : SEA pour un montant de 8 200 € HT sur les 4 ans (prestation forfaitaire annuel)

Le marché est à reconduire pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018. L'entretien des deux nouvelles stations de relevage (le Mesnil et Baglainval) a été ajouté.

La Commission des achats, composée des mêmes membres que la Commission d'Appel d'Offres, s'est réunie le 28 novembre 2017 et le 8 décembre 2017. Après analyse des 3 offres reçues, elle a proposé au Maire de retenir :

- Lot n° 1 : SEA prestation forfaitaire de 8 924 € HT/an
- Lot n° 2 : VPL prestation forfaitaire de 7 104,00 € HT sur les 4 ans.

Le Maire constate une baisse de coût pour les deux lots, notamment très sensible pour le lot n° 1. L'entreprise SEA a été contactée, elle confirme son offre. Les termes du DCE ont bien été compris, il n'y a donc pas d'anomalie.

Bruno ALAMICHEL précise les montants de prestations à la commande, soit 20 000 € HT/an pour le lot n° 1 et 5 000 € HT/an pour le lot n° 2. Il ajoute que les prix unitaires du prestataire sortant (lot n° 1) sont plus élevés, conséquence d'une structure plus importante.

Le Maire se réjouit de l'efficacité de notre consultation et salue le travail de Bruno ALAMICHEL.

Nous aurons donc deux nouveaux prestataires.

Le Maire note que globalement les dépenses de fonctionnement de 2016 sont inférieures à celles de 2008. Les résultats de nos marchés contribuent à cette baisse.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

- *attribue le marché et l'accord cadre à bons de commandes des prestations de services pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 à :*
 - o *SEA pour le curage des réseaux d'eaux usées et entretien des 7 stations de relevage (lot n° 1)*
 - o *VPL pour le nettoyage des avaloirs et grilles de réseaux d'eau pluviale (lot n° 2)*

et autorise le maire à signer les actes d'engagement et tout document inhérent au marché

4. Suppressions de postes

Compte tenu des avancements de grade 2017, les postes suivant sont vacants :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet.

Le CT/CHSCT, réuni le 23 novembre, a donné un avis favorable à leurs suppressions.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la suppression des postes suivants:*

- *1 poste d'adjoint administratif à temps complet ;*
- *1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;*
- *1 poste d'adjoint technique à temps complet.*
- .

et adopte conformément, la modification du tableau des effectifs.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Situation actuelle (depuis le 1 ^{er} novembre 2017)			Situation future (à compter du 19 décembre 2017)		
Grades	Postes		Grades	Postes	
	Existants	Pourvus		Existants	Pourvus
<i>Filière Administrative</i>			<i>Filière Administrative</i>		
Attaché principal	1	1	Attaché principal	1	1
Attaché	0	0	Attaché	0	0
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	1	1	Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	0	0	Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	0	0
Rédacteur	0	0	Rédacteur	0	0
Adj adm Principal 1 ^{ère} cl	0	0	Adj adm Principal 1 ^{ère} cl	0	0
Adj adm Principal 2 ^e cl	2	2	Adj adm Principal 2 ^e cl	2	2
Adj adm	3	2	Adj adm	2	2
<i>Filière technique</i>			<i>Filière technique</i>		
Technicien principal 2 ^e cl	0	0	Technicien principal 2 ^e cl	0	0
Technicien	0	0	Technicien	0	0
Agent de maîtrise princ	1	1	Agent de maîtrise princ	1	1
Agent de maîtrise	1	1	Agent de maîtrise	1	1
Adj tech Principal 1 ^{ère} cl	2	1	Adj tech Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Adj tech Principal 2 ^e cl	6	6	Adj tech Principal 2 ^e cl	6	6
Adj tech	9	8	Adj tech	8	8
<i>Filière Animation</i>			<i>Filière Animation</i>		
Animateur	0	0	Animateur	0	0
Adj anim Principal 1 ^{ère} cl	0	0	Adj anim Principal 1 ^{ère} cl	0	0
Adj anim Principal 2 ^e cl	4	4	Adj anim Principal 2 ^e cl	4	4
Adj anim	6	6	Adj anim	6	6
<i>Filière Culturelle</i>			<i>Filière Culturelle</i>		
Assistant Conserv Pat	1	1	Assistant Conserv Pat	1	1
Adj Patri Principal 1 ^{ère} cl	0	0	Adj Patri Principal 1 ^{ère} cl	0	0
Adj Patri Principal 2 ^e cl	2	2	Adj Patri Principal 2 ^e cl	2	2
Adj Patrimoine	0	0	Adj Patrimoine	0	0
<i>Filière Police</i>			<i>Filière Police</i>		
Chef de service PM	0	0	Chef de service PM	0	0
Brigadier Chef Principal	2	2	Brigadier Chef Principal	2	2
Brigadier	0	0	Brigadier	0	0

Catégorie A : 1

Catégorie B : 2

Catégorie C : 35

- 1 poste d'adjoint technique occupé par un contractuel (dispo du titulaire)

5. Investissements inférieurs à 500,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
PROMOSOFT	Licence serveur	CTR Primaire	173.50	208.20	INV
		CTR Maternel	173.50	208.20	INV
AUVISYS	Projecteur	La Tour	674.24	809.09	INV
	Micro	Salle polyvalente	539.10	646.92	INV

Axel TROTIGNON s'informe sur la vétusté du projecteur. Julie LECOMTE rappelle que l'éclairage de la tour a été mis en place au début de ce mandat, soit en 2014. Antony DOUEZY précise qu'une vitre est cassée et a provoqué un défaut d'étanchéité, il faut donc changer l'ensemble.

Concernant le micro, il s'agit également du module HF.

→ Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil affecte en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau.

IV / QUESTIONS DIVERSES

Eco pâturage :

Antony DOUEZY informe le Conseil qu'une solution sera mise en place au printemps 2018 afin d'assurer l'entretien des espaces verts derrière le CTM et aux abords de la tour. Il s'agit de remplacer les tondeuses par des moutons. Le prestataire met à disposition les animaux, installe les clôtures et se charge de la nourriture, de l'eau et de l'entretien. En fonction des besoins, les moutons pourront être déplacés. Pour une période de fin mars à fin septembre, le montant de la prestation s'élève à 900 € TTC pour le CTM et 378 € TTC pour les abords de la tour, ce qui est inférieur aux coûts salariaux des services techniques pour ce même entretien.

Le Maire y voit également un intérêt pour la protection de l'environnement et l'image de la Commune. Ce sera une attraction supplémentaire pour attirer les enfants vers la tour.

Axel TROTIGNON s'informe sur les éventuelles malveillances aux animaux, notamment en terme de responsabilité. La convention stipule clairement que le prestataire est assuré et que la responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour de ce type d'acte.

Animation de Noël :

Le Maire et Lionel GUYOMARD remercient les élus et les bénévoles pour leur participation.

Déviation de Gallardon :

Lors d'un déjeuner avec Claude TEROUINARD, le nouveau Président du Conseil départemental, et la Présidente et les Vice-présidents de la CCPEIDF, Stéphane LEMOINE en charge de la Commission des routes du Conseil Départemental a annoncé la tenue d'une enquête publique concernant la déviation de Gallardon. Elle devrait se tenir en février 2018. Compte tenu de l'importance du sujet, le Maire incite chacun à être vigilant quant à la période de consultation des habitants, et surtout à s'exprimer pendant cette enquête sur les solutions qui seront proposées.

Le contenu de l'enquête publique n'est pas connu à ce jour.

Association de football de Gallardon :

Eric TABARINO évoque la situation délicate de l'association, notamment quant aux problèmes d'effectifs et ainsi la difficulté d'aligner des équipes pour les championnats.

Le Maire précise qu'il y a eu deux changements successifs de bureau cette année. Des joueurs sont partis. C'est d'autant plus ennuyeux puisque la Commune a une tradition historique avec ce sport et met à disposition d'importants équipements, entretenus et récemment réhabilités, notamment les vestiaires.

Il faut toutefois noter que les effectifs des enfants restent corrects.

Le Maire rappelle la fragilité du milieu associatif qui s'appuie nécessairement sur des bénévoles. Le tissu associatif gallardonnois est riche, il faut rester attentif et bienveillant pour le maintenir.

Eric TABARINO précise que les Présidents de Gallardon et d'Epéron ont prévu de se rencontrer. Sylvie DOUCET évoque l'entente qui existe déjà avec Maintenon.

Quelques dates :

- 14 janvier : Accueil des nouveaux arrivants, 10h30 à la salle polyvalente
- 26 janvier : Vœux du Maire aux personnels

V / MOT DU MAIRE

Le Maire souhaite de joyeuses fêtes de Noël et de fin d'année à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 21h35.


Maire
Yves MARIE